Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_07-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil de la Communauté
Séance du 04 novembre 2026

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 28 octobre 2026

Date d'affichage :

Le 28 octobre 2026

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni le quatre novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Luc FAVIA, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Brice RAVIER, Madame Karine ROUMANEIX, Madame Myriam SANTACANA, Madame Nolwenn VAILLANT, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Astrid CAILLE, Monsieur Maxime MAINTIER, Monsieur Benoit SIMON, Madame Véronique FABRY, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Julien VIÉVILLE, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Damien AVRIL, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Gérard JABLY, Madame Christel MOUNEYRAT, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Jean CORNUAULT à Monsieur Luc FAVIA, Madame Sandra GUICHARD à Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Jean-François BOURDIN à Monsieur Maxime MAINTIER.

Suppléance : Monsieur Gilles HÉMART à Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU.

Absence : Madame Rachel MALNOURY, Madame Claudine DALLET, Madame Natacha LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Madame Christel MOUNEYRAT.

Délibération n°2026 - 11 - 07

Aménagement du territoire – Habitat
Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Comité de Pilotage (COPIL) du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) et appartement éco-gestes

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5214-16 ;
Vu le Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement d'Indre-et-Loire (PD2H 2025-2030) ;
Vu le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Val d'Amboise, adopté le 20 mars 2024 ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_07-DE

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 22 septembre 2026.

Considérant que le Conseil départemental d'Indre-et-Loire met en œuvre un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME), destiné à accompagner les ménages modestes dans la réduction de leurs dépenses énergétiques et l'amélioration de leur confort thermique.

Ce dispositif vise notamment à sensibiliser les ménages aux économies d'énergie, à les conseiller sur les écogestes et à les orienter vers des solutions adaptées à leur situation, pouvant comprendre la réalisation de petits travaux d'amélioration du confort thermique.

En complément, le Conseil départemental dispose d'un appartement pédagogique dédié aux écogestes, permettant de sensibiliser les ménages aux bonnes pratiques en matière de consommation d'énergie et de maîtrise des charges liées au logement.

Ces actions participent à la prévention de la précarité énergétique et s'inscrivent dans les objectifs d'amélioration des conditions de logement des ménages.

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire assure le pilotage de ces dispositifs, notamment dans le cadre d'un comité de pilotage associant les partenaires concernés.

Afin d'assurer la représentation de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein de cette instance, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du comité de pilotage du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) et appartement éco-gestes, les personnes suivantes :

Titulaire	**Suppléant**
Virginie GAY-CHANTELOUP	Philippe DENIAU

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance

Madame Christel MOUNEYRAT

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.